

**Avis adopté**

Séance plénière du 24 janvier 2023

*Cannabis : sortir du statu quo, vers une légalisation encadrée*

**Déclaration du groupe des Associations**

Cet avis, travaillé dans la durée, nous a permis de dresser un constat commun et largement partagé : celui d'un échec des politiques publiques concernant la consommation de cannabis menées depuis les années 1970. Ce constat alarmant et aux conséquences lourdes en termes de santé publique et de sécurité, nécessite évidemment de revoir notre façon de faire, de légiférer, de sanctionner, de prévenir.

La France s'enferme dans une méthode qui n'est pas la bonne et il est en effet temps de prendre des décisions fortes.

Constater ces échecs ne signifie pas devoir se précipiter dans une nouvelle voie sans prendre le temps nécessaire des consultations. Malgré l'énorme travail mené par les rapporteurs et la commission – et pour lequel le groupe des associations souhaite sincèrement les remercier – plusieurs regrets persistent à l'issue de ces travaux.

Tout d'abord une place trop importante est accordée dans cet avis au cannabis récréatif, aux usages, ou encore aux méthodes de consommation. Certes ces sujets doivent être absolument réfléchis et débattus – et leur étude au cours des travaux nous a d'ailleurs permis de faire bouger nos propres lignes – mais cela ne peut se faire au détriment d'autres sujets pourtant majeurs.

Le groupe des associations aurait souhaité que les sujets de la prévention et de la lutte contre le trafic, qui dégrade la vie de nombreuses concitoyennes et de nombreux concitoyens, soient davantage explorés.

Ainsi, nous aurions pu encourager davantage au renforcement de la nécessaire lutte contre le blanchiment d'argent ; lutte à mener avec le système bancaire aux plans national, européen et international.

Un autre axe concernant le renforcement des possibilités de confiscation du patrimoine des trafiquants, conduite depuis 10 ans par l'AGRASC aurait dû être abordé.

De même, il manque un exercice prospectif sur le devenir de ces territoires et familles vivant de l'économie parallèle.

Concernant la prévention et les usages thérapeutiques, l'avis les aborde de manière trop timide.

Pourtant, la politique de prévention des risques menée aujourd'hui en France n'est pas assez ambitieuse et nous aurions pu être plus imaginatifs sur la manière de préserver la santé des Françaises et Français, en particulier celle des moins de 25 ans.

Par ailleurs, nous aurions aussi dû ou pu être plus innovants dans l'élaboration même de l'avis. Soit en rendant un avis prolongeant le rapport rendu par l'Assemblée nationale quelques mois plus tôt, afin d'y apporter le regard de la société civile. Soit en proposant plusieurs scénarii d'évolution de la législation, avec l'analyse des avantages et inconvénients d'une évolution de la politique pénale, qu'il s'agisse de la dépenalisation de l'usage, ou de sa légalisation.

Ce regret est aussi un mea culpa collectif : nous avons sûrement été trop frileux et nous nous sommes laissés portés par une sorte de « classisme CESE » rassurant.

Enfin, nous souhaitons relever une contradiction majeure que porte en interne cet avis. Celui-ci appelle de ses vœux la mise en place d'une grande séquence de débats publics afin de créer les conditions d'un consensus autour des évolutions possibles de la loi. Or, le titre de l'avis annonce d'emblée que cette évolution devrait aboutir à une légalisation encadrée. Ainsi la conclusion du débat public est posée avant même que celui-ci n'ait lieu !

Malgré ces regrets, sachez que nous vous remercions très sincèrement pour la richesse de ces travaux, de ces échanges et discussions qu'ils ont suscités et qu'ils suscitent encore comme éléments des débats à poursuivre.

Concernant le vote, le groupe des associations, fort de tous ces constats, n'a pas réussi à dégager une position commune et s'accorde donc la liberté de votes en son sein. Cette situation illustre la diversité ou l'absence de positions de nos organisations sur ce sujet qui est pourtant majeur et sensible. Ce point est d'ailleurs intéressant, c'est un sujet public, populaire, qui concerne de nombreuses personnes mais qui demeure toutefois très intime.